

Mandat pour cause d'inaptitude

Attention: ne pas utiliser ce document comme un formulaire!

Le mandat pour cause d'inaptitude doit être entièrement rédigé à la main, daté et signé. N'utilisez ni ordinateur ni machine à écrire, pas même pour indiquer le nom, le lieu ou la date. Faites appel à un notaire si vous ne voulez ou pouvez pas rédiger à la main le mandat pour cause d'inaptitude. Conservez celui-ci de telle manière qu'il puisse être trouvé en cas de besoin.

Mes coordonnées

Nom	Prénom
Rue / N°	NPA / Lieu
Date de naissance	Lieu d'origine

Au cas où je deviendrais incapable de discernement, je charge la personne suivante de veiller à mes intérêts sur le plan personnel (soins et assistance médicale), de gérer mes revenus et mon patrimoine, de régler les factures en cours, de procéder à tous les actes juridiques nécessaires à l'exécution du mandat et de me représenter devant les tribunaux. Je délègue du secret professionnel et de fonction à l'égard du mandataire toute personne soumise à une obligation professionnelle de garder le secret. Les directives anticipées du patient établies séparément priment le présent acte.

Personne mandatée (p. ex. conjoint[e] ou concubin[e])

Nom	Prénom
Rue / N°	NPA / Lieu
Téléphone / Mobile	Date de naissance

Si cette personne n'accepte pas le mandat ou ne peut pas l'exercer, j'en charge: (p. ex. fille ou fils)

Nom	Prénom
Rue / N°	NPA / Lieu
Téléphone / Mobile	Date de naissance

Si aucune de ces deux personnes n'accepte le mandat ou ne peut l'exercer, j'en charge (facultatif)

Nom	Prénom
Rue / N°	NPA / Lieu
Date de naissance	

Les charges de la personne mandatée et ses frais seront indemnisés au tarif local usuel d'une représentation privée sur la base d'une note d'honoraires détaillée.

Lieu, date	Signature
------------	-----------

Allianz Suisse

Tél. +41 58 358 71 11
Fax +41 58 358 40 42
contact@allianz.ch

ALLIANZ.CH

allianzsuisse   

Les informations fournies dans ce document se basent sur l'état de la législation suisse au 1^{er} janvier 2023. D'éventuelles modifications législatives demeurent réservées. Allianz Suisse ne saurait garantir l'exactitude et l'exhaustivité de ces informations. Le présent document sert uniquement de modèle et suggère un contenu éventuel. Il ne remplace en aucun cas les renseignements fournis par l'autorité compétente ou un conseil individuel dispensé par un spécialiste.